Date de convocation: 14/04/2017

Date d'affichage: 14/04/2017

REUNION DU 24 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le vingtquatre avril 2017 à 18 H en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A.HENOCQUE M.CAILLEUX PH.BARBE M.DEVAUCHELLE N.BIGOT E.BLONDIN JJ.DOUZENEL E.CRUSEL C.DAMIS C.DEVILLERS D.MALLET B.MAQUIGNY

Etaient absents: F.GALAND donne pouvoir à M. CAILLEUX

M-H.TIRE qui donne pouvoir à D.MALLET

C.BOURDELET qui donne pouvoir à M.DEVAUCHELLE

Secrétaire de Séance :

Compte-rendu de la dernière séance le 21 mars 2017 approuvé à l'unanimité. Monsieur DEVILLERS rappelle avoir évoqué les panneaux pour le football, Monsieur le Maire précise que Monsieur TIRE sera prévenu.

Monsieur le Maire informe le conseil que les budgets seront votés en commençant par le compte de gestion puisqu'il s'agit d'une directive qui émane de la préfecture.

Il laisse la parole à Monsieur LE MOIGNE Marcel, trésorier municipal de la commune qui fait un état général des finances de la commune.

1) BUDGET COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2016

Arrivée de Madame BIGOT Nora à 18h30.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2016 du budget COMMUNE et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

COMPTE ADMINSTRATIF 2016

Le compte administratif 2016, présenté au Conseil Municipal, résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 725 774.84 €

Recettes: 781 833.74€

+ 56 058.90€

Excédent 2015 + 41 473.58€

Soit un excédent de + 97 532.48€

Section d'investissement :

Dépenses : 498 374.84 €

Recettes: 465 362.89 €

33 011.95€

Excédent 2015 + 99 005.99€

Soit un excédent de + 65 994.04 €

Le compte administratif 2016 est approuvé à 14 voix pour, Monsieur le Maire n'assistant pas au vote du CA.

Suite à la dissolution du SIER NORD VIMEU par arrêté préfectoral du 24/02/2014, il convient de prendre en compte dans les résultats 2016 de la commune, l'intégration de la quote-part des résultats de clôture du Syndicat, à savoir + 1241.72€ en résultat de fonctionnement et − 305.37€ en résultat d'investissement.

L'intégration de la quote-part des résultats de clôture du SIER NORD VIMEU est à l'unanimité prise en compte par le Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT

L'excédent d'exploitation 2016 est affecté en totalité au compte 002 fonctionnement pour 98 774.20€

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide par 9 voix pour et 6 abstentions :

Les impôts locaux subissent une augmentation de 1.122364% Fixe le produit fiscal attendu à 366900€ Vote les taux :

• Taxe d'habitation : 20.25%

• Taxe foncière bâti: 20.74%

• Taxe foncière non bâti: 34.71%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

• ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016	SUBVENTIONS 2017
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 700€	1 700€
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	5 000€	5 000€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'AULT	200€	0€
ASS AMIS DES AINES	640€	640€
ASS AIDE FAMILIALE BOURSEVILLE	115€	115€
ASSO DES ATELIERS ACTIFS ET ARTISTIQUES	200€	200€
ASSOCIATION CHASSE COMMUNALE DE PLAINE ET GIBIER	290€	290€
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	700€	700€
CLUB DE PETANQUE	200€	200€
COLLEGE DE MERS CLASSE DE NEIGE+VOYAGE ITALIE		400€
COMITE DES FETES	1095€	1095€
COMITE DE JUMELAGE	925€	925€
COOPERATIVE COLLEGE MERS LES BAINS	640€	640€
COW SECTION FOOT	1600€	1600€
COW SECTION GYM	215€	0€
HARMONIE MUNICIPALE	500€	500€
S.N.E.M.M 76 MEDAILLE MILITAIRE	30€	30€
UNC	280€	280€

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de subvention aux Associations faite par Monsieur le Maire.

BUDGET COMMUNE 2017

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 856 697.20€

Section d'investissement à : 138 163.87€

Le Budget commune 2017 est voté à l'unanimité.

2/ BUDGET ASSAINISSEMENT

COMPTE DE GESTION 2016

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2016 du budget ASSAINISSEMENT et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

COMPTE ADMINSTRATIF 2016

Le compte administratif 2016, présenté au Conseil Municipal, résume ainsi :

Section d'exploitation:

Dépenses : 12 122.44€

Recettes: 50 167.15€

+38 044.71€

Soit un excédent de + 38 044.71€

Section d'investissement :

Dépenses : 46 434.84€

Recettes: 50 359.19€

+ 3 924.35€

Déficit 2015 - 71 575.75€

Soit un déficit de - 67 651.40€

Le compte administratif 2016 est approuvé à 14 voix pour, Monsieur le Maire n'assistant pas au vote du CA.

AFFECTATION DE RESULTAT

L'excédent d'exploitation 2016 est affecté en totalité au compte 1068 investissement pour + 38 044.71€.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 46 504€

Section d'investissement à : 131 321.41€

Il est précisé par Monsieur le Maire, qu'une subvention de 51 700€ a été récupérée auprès de l'agence de l'eau, elle doit être versée prochainement.

Ainsi que le FCTVA concernant la rue GROS pour 31 076.79€

Le budget ASSAINISSEMENT 2017 est approuvé à l'unanimité.

3/ BUDGET LOCATION BATIMENTS

COMPTE DE GESTION 2016

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2016 du budget LOCATION BATIMENTS et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

COMPTE ADMINSTRATIF 2016

Le compte administratif 2016, présenté au Conseil Municipal, résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses : 13 990.99€

Recettes: 51 355.08€

+ 37 364.09€

Excédent 2015 + 30 631.42€

Soit un excédent de + 67 995.51€

Section d'investissement :

Dépenses : 6 585.67€

Recettes: 4 300.87€

2 284.48€

Déficit 2015 + 225.65€

Soit un déficit de - 2 510.45€

Le compte administratif 2016 est approuvé à 14 voix pour, Monsieur le Maire n'assistant pas au vote du CA.

AFFECTATION DE RESULTAT

L'excédent d'exploitation 2016 est affecté partiellement au compte 002 fonctionnement pour 65 485.06€, le reste étant affecté au 1068 investissement pour 2 510.45€.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat.

BUDGET LOCATION BATIMENTS 2017

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section exploitation à : 100 207.61€

Section d'investissement à : 44 393.13€

Le budget LOCATION BATIMENT 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LE MOIGNE, trésorier municipal, précise qu'il a eu l'associé de Monsieur SANSON au téléphone dernièrement et que l'échéancier sera respecté pour les loyers impayés à hauteur de 33 258.20€. L'échéancier court jusqu'à la fin d'année 2017.

Il est évoqué le devenir de la Demeure d'Hautebut, Monsieur le Maire précise qu'il conviendra rapidement de se réunir pour les dossiers « sensibles » et de prendre les décisions qui s'imposent, pour la Demeure d'Hautebut et le Camping.

Monsieur CAILLEUX évoque justement le camping, notamment le bar pour qui la commune ne trouve aucun repreneur.

Monsieur BARBE précise que les locaux sont vétustes et qu'il ne sera pas possible de trouver un repreneur dans ces conditions.

4/DIVERS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de communes réclame une délibération concernant la prise de compétence de l'urbanisme et notamment des CU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la prise d'une délibération à ce sujet.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mathilde COUILLET concernant le versement d'une subvention au titre de son association EUROPE TROTTEUR, il s'agit d'une cause humanitaire en rallye voiture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 200€.

Madame BIGOT fait part au Conseil Municipal que le JUMELAGE demande une pièce à l'étage de la mairie, afin d'y stocker du matériel, il est répondu qu'il existe un manque de place mais que la demande sera étudiée.

Monsieur DEVILLERS évoque le rideau dans la salle de répétition pour le matériel de musique, Monsieur le Maire pense que cela est réalisable.

Monsieur le Maire pour clore le débat, présente ses remerciements à Monsieur LE MOIGNE, Trésorier Municipal de la commune, pour la présentation et l'analyse financière et le remercie également pour la bonne collaboration avec le secrétariat.